

+ DES AIDES

COMPLÉMENTAIRES GRATUITES

AVANCE LOCA-PASS®

- Lors de votre entrée dans un logement, le bailleur demande un dépôt de garantie (ou caution). Cette somme correspond généralement à 1 mois de loyer à payer d'avance.
- Le Gic finance cette caution sous forme d'un prêt gratuit, à hauteur de 500 euros maximum. Vous commencez à le rembourser 3 mois après votre installation, sur une durée modulable de 6 à 25 mois.

GARANTIE LOCA-PASS®

- En cas d'impayés de loyer, le Gic avance à votre bailleur les sommes que vous lui devez.
- Votre bailleur est rassuré, et vous n'avez pas besoin de demander l'aide de vos parents.
- La garantie LOCA-PASS® couvre 18 mois maximum de loyer et charges locatives. Vous avez 3 ans pour rembourser au Gic les sommes versées.



Comment faire une demande ?

La demande d'aides LOCA-PASS® doit parvenir au Gic dès que le logement est trouvé.

Vous pouvez saisir en ligne et suivre votre demande sur :

www.gicdirect.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Les aides au logement

Aide Personnalisée au Logement (APL)
Allocation Logement Social (ALS)

CONDITIONS D'OBTENTION

- **Le logement** : il doit s'agir de votre résidence principale et répondre à certaines normes de superficie (9 m² pour une personne seule, 16 m² pour deux personnes) et de confort (poste d'eau potable, évier, WC, moyen de chauffage).
- **Le montant des ressources** : l'aide est calculée sur la base de vos revenus de l'année précédant la demande.

OÙ SE RENSEIGNER ?

- Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) : www.caf.fr
- La Mission Locale, la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (P.A.I.O.) ou le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.) de votre commune.
- Les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- Sur Internet : www.etudiant.gouv.fr

www.gic.fr

Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés



Gic
Siège social :
108, avenue Gabriel Péri
93586 SAINT-OUEN CEDEX

© AVANCE LOCA-PASS et GARANTIE LOCA-PASS
sont des marques déposées
pour le compte d'Action Logement.

Se loger en Ile-de-France

DES RÉSIDENCES MULTI-SERVICES
DES AIDES FINANCIÈRES



G083-3 - Avril 2011 - Document non contractuel





44 RÉSIDENCES MULTI-SERVICES

DES STUDIOS AGRÉABLES, FONCTIONNELS, ÉQUIPÉS ET CONVENTIONNÉS APL

- Trois types de logements vous sont proposés : **individuel, partagé ou pour couple.**
- Tous ces logements sont meublés, et offrent les commodités nécessaires (laveries automatiques et cyberespaces, par exemple). Les accès aux résidences sont sécurisés.
- À partir de 380 € par mois, avant déduction de l'APL, le loyer est adapté aux petits budgets. Le préavis de départ est de **1 mois.**

DES SERVICES "PLUS" POUR CRÉER VOTRE RÉSEAU

- Vous trouverez sur place des ateliers de recherche de logement, des conseils en formation, emploi et santé, des activités culturelles et sportives, des espaces détente conviviaux, un accès internet, etc.

LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER D'UN LOGEMENT ALJT

- Avoir entre 18 et 26 ans si vous êtes jeune salarié (résidences RJT).
- Avoir entre 26 et 32 ans si vous êtes salarié en mobilité (résidences R'JAM).
- Être sans enfant à charge.
- Être en CDI, CDD, intérim, formation, alternance ou apprentissage.

UN ACCÈS PRIORITAIRE

DES RÉSIDENCES BIEN SITUÉES

- Proches des transports en commun, les résidences sont faciles d'accès.
- Il y en a forcément une près de votre nouveau lieu de travail ! Elles comptabilisent près de **5 000 places** et permettent de loger environ 8 000 jeunes par an.

VOUS COMMENCEZ À TRAVAILLER
EN ÎLE-DE-FRANCE ?

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE SOLUTION
LOGEMENT **RAPIDEMENT** ?

“ Le Gic vous apporte **une aide complète** pour **vous loger au plus vite** grâce à son partenariat privilégié avec l'ALJT. ”

- Un accès **prioritaire** aux résidences multi-services de l'ALJT en Île-de-France.
- Des aides **gratuites** pour faciliter votre location.
- Des informations **pratiques** pour vos démarches logement.

CONTACT GIC : 01 58 61 07 75
OU jeunes@gic.fr

